



INTOX CO

Les DANGERS du MONOXYDE DE CARBONE



Les intoxications au monoxyde
de carbone concernent tout le monde...
Les bons gestes de prévention aussi !



appa

Association pour la Prévention
de la Pollution Atmosphérique





Dans ma région

La région Hauts-de-France est l'une des plus touchées par les intoxications domestiques au monoxyde de carbone qui, chaque année, fait des centaines de victimes.

Si beaucoup d'intoxications sont prises en charge à temps, ils en existent encore un trop grand nombre qui laissent des séquelles à vie ou qui s'avèrent mortelles.

Des **conséquences fatales et irréversibles** qui auraient pu être évitées.



Quels sont les dangers ?

Après avoir été respiré, le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang et provoquant une asphyxie (maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire). Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voir le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Le monoxyde de carbone se fixe sur l'hémoglobine à la place de l'oxygène, qui ne peut donc plus être transporté dans le sang, provoquant une asphyxie.

99...

...c'est le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone durant la saison de chauffe 2021-2022 en région Hauts-de-France (source ARS HDF).

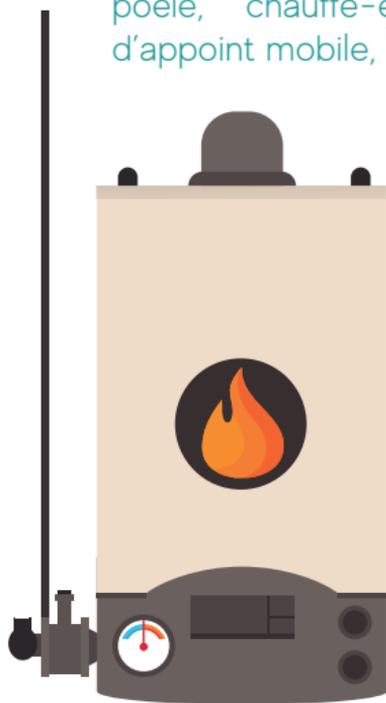


Une intoxication, c'est quoi ?

Le monoxyde de carbone, ou CO, est un gaz **INCOLORE, INODORE** et **MORTEL**.

Il se dégage suite à une mauvaise combustion, quel que soit le combustible utilisé.

Tous les types d'appareils de chauffage à combustion emettent du monoxyde de carbone suite à une mauvaise utilisation, un manque d'entretien ou encore un défaut d'installation : chaudière, poêle, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, insert, ..



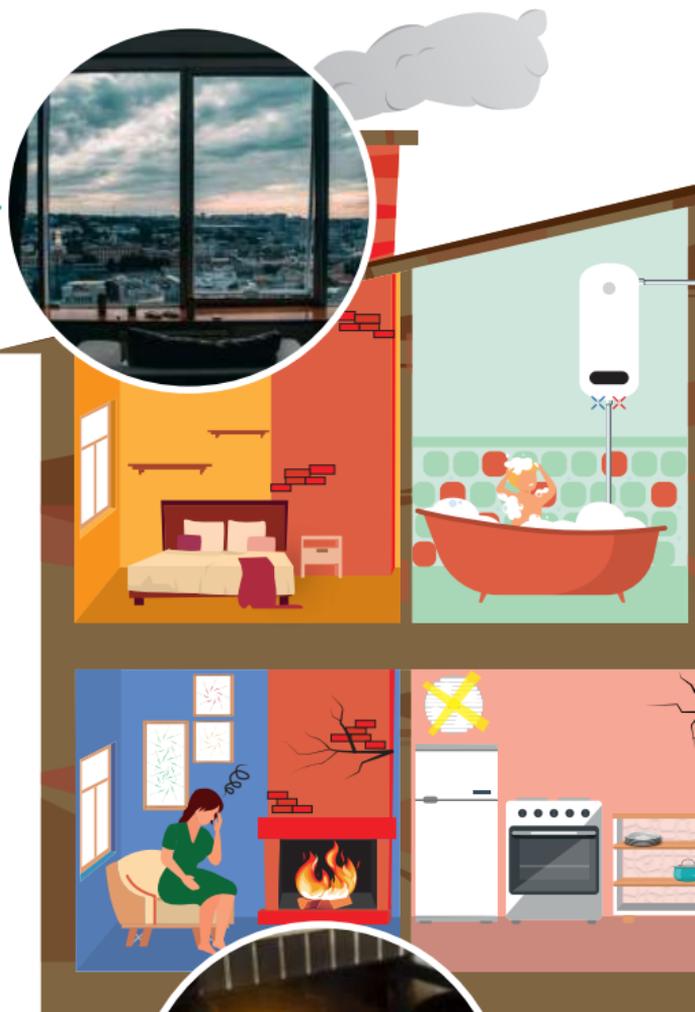
Le SAVIEZ-VOUS ?

Plus de la moitié es intoxications au monoxyde de carbone sont liées à une chaudière fonctionant au gaz de ville.



Dans ma maison, quelles

Apport d'air
insuffisant



Mauvaise utilisation,
mauvais entretien et
vétusté de l'installation

Le SAVIEZ-VOUS ?

Les accidents domestiques (pour plus de la moitié liés à des appareils à gaz) constituent les principales sources d'intoxication en 2017.

sont les sources ?



Mauvais tirage

Gaz d'échappement

Les principaux facteurs favorisant des intoxications sont les défaillances des appareils, le manque d'aération des locaux et un défaut d'évacuation des gaz brûlés et des fumées.



Des gestes simples,

- Faire vérifier au moins une fois par an par un professionnel qualifié toute l'**installation de chauffage** et de production d'eau chaude.
- Veiller à ce que le conduit de fumée fasse l'objet d'un **ramonage mécanique**, au moins une fois par an, pour le nettoyer mais aussi pour faire vérifier qu'il est en bon état et n'est pas bouché.
- Ne laissez jamais un **moteur à combustion** tourner dans un **lieu mal ventilé** (exemple de la voiture dans le garage ou du groupe électrogène...).
- **Ne bouchez jamais vos arrivées d'air**. Tous les appareils à combustion ont besoin d'air pour bien fonctionner.
- **Les chauffages d'appoint à combustion** (poêles à pétrole par exemple) doivent être utilisés dans une **pièce bien ventilée** et ne doivent **jamais fonctionner en continu** (2 heures en continu au maximum).
- Allumez votre **poêle à charbon** seulement quand il fait **froid** : en cas de redoux, il peut y avoir refoulement des gaz brûlés dans votre logement.
- **Aérez votre logement** 10 minutes matin et soir même en hiver.



Attestation d'entretien

Lors de l'entretien ou le ramonage de votre système de chauffage à combustion, le professionnel qui intervient sur votre appareil doit impérativement vous fournir une attestation d'entretien ou un certificat de ramonage.

des risques en moins !

Bien utiliser mes appareils



N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue pour vous chauffer.



N'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur dans le logement.



Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement.



Ces documents peuvent vous être demandés dans le cadre de la location d'un logement, pour justifier au propriétaire de la réalisation de la prestation par une entreprise professionnelle ou dans le cadre d'un sinistre pour écarter votre responsabilité et prouver la réalisation de l'entretien de votre système de chauffage.



En cas d'intox, quels sont

Intoxication chronique

Petites doses répétées



Perception lumineuse



Mal de tête



Fatigue/
nausées

Intoxication aïgue

Dose importante



Vomissements/
syncope



Coma
en 1 heure

Indices d'alerte

Les symptômes apparaissent toujours dans un même lieu. Ils se répètent aux mêmes heures de la journée. Plusieurs personnes vivant ou cohabitant dans un même lieu présentent certains signes décrits ci dessus.

mes symptomes ?

Et si je suis enceinte ?

Quels sont les symptômes ?

Les premiers signes d'une intoxication au CO (maux de tête, fatigue, nausées) sont assez peu spécifiques et ne doivent pas être confondus avec des symptômes liés à la grossesse.

Quels sont les risques ?

Le fœtus est particulièrement vulnérable face aux intoxications au monoxyde de carbone (CO) notamment parce que l'hémoglobine fœtale a une affinité plus importante pour le CO que l'hémoglobine adulte. Ainsi, il faudra être particulièrement vigilant car des signes mineurs d'intoxication chez la femme enceinte n'excluront pas une atteinte fœtale, laquelle pourra avoir des conséquences de sévérité variable.

Les symptômes peuvent se dissiper en quelques heures en cas d'éloignement de la source ou de l'atmosphère toxique, mais ils se répéteront et s'aggraveront tant que l'exposition au CO persistera.



Que dois-je faire en cas

Je sécurise les lieux et j'alerte

Si vous pensez être victime d'une intoxication au monoxyde de carbone, il faut agir vite :

- Arrêtez tous les appareils à combustion
- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Faire évacuer les occupants hors de l'atmosphère polluée
- Appelez les secours (Pompier : 18 ; SAMU : 15)
- Ne réintégrez les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer



Le détecteur de CO

Il existe aujourd'hui des détecteurs de monoxyde de carbone pour alerter les occupants de la présence de ce gaz en quantité trop importante dans l'habitat afin d'éviter une intoxication mortelle. Cependant ils ne préviennent pas de sa présence à faible dose (et néanmoins dangereuse) !

d'accident ?

Je n'oublie pas de signaler

L'objectif des signalements est de collecter les données relatives aux circonstances de survenue des intoxications au monoxyde de carbone et leur gravité.

Dans ce cadre, toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, doit la signaler au système de surveillance.



SAMU : 15
Pompiers : 18

Plus le signalement est effectué tôt et de manière exhaustive à l'Agence régionale de santé, plus les mesures conservatoires peuvent être prises rapidement sur un plan technique et pratique de façon à écarter le danger d'exposition et la récurrence.

Avoir ce type de détecteur n'est en aucun cas un substitut au respect des gestes de prévention décrits dans ce livret, et il faut continuer à être attentif aux symptômes pouvant évoquer une intoxication.



Pour plus d'informations



<https://www.facebook.com/APPAirSE>
<https://www.intoxco-hautsdefrance.fr/>